

DECISION DU BUREAU

N° DB 2020/05 du lundi 17 février 2020

Abroge la décision n°51/2018 du 17 décembre 2018

OBJET - CENTRE D'INTERVENTION ET DE SECOURS DE LA GRAVE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : M. Jean Pierre SEVREZ

Le 17 février 2020 à 14h00, le Bureau s'est réuni en séance ordinaire salle Paul BLEIN, sous la présidence de M. Gérard FROMM, président, suite à la convocation du 12 février 2020.

Nombre de membres du Bureau en exercice : 11 - Présents ou représentés : 9

Nombre de membres du Bureau, ayant voix délibérative, présents : 8

Sont présents avec voix délibérative :

Briançon : M. Gérard FROMM, président ;

La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ, vice-président,

Le Monétier les bains : Mme Anne-Marie FORGEUX, résidente,

Névache : M. Jean-Louis CHEVALIER, vice-président,

Puy Saint André : M. Pierre LEROY, vice-président,

Val des Prés : M. Thierry BOUCHIÉ ; vice-président,

Villar d'Arène : M. Olivier FONS, vice-président,

Villard St Pancrace : M. Sébastien FINE, vice-président.

Sont présents avec voix consultative :

Saint Chaffrey : Mme Martine ALYRE représentant Mme Catherine BLANCHARD, vice-présidente

Sont excusés :

La Salle les Alpes : M. Gilles PERLI, vice-président,

Cervières : M. Jean-Franck VIOUJAS, Maire

Absent :

Montgenèvre : M. Guy HERMITTE, vice-président

Exposé des motifs

Par délibération du 13 novembre 2018, la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) a sollicité l'ouverture de l'enquête d'utilité publique et parcellaire indispensable pour acquérir par voie d'expropriation, à défaut d'accord amiable, et de disposer de la maîtrise foncière des parcelles de terrain situées dans le périmètre permettant de réaliser la future construction du centre d'incendie de secours de La Grave et Villar d'Arène.

L'enquête publique s'est déroulée du 18 novembre 2019 au 19 décembre 2019, les conclusions du commissaire enquêteur ont été rendues le 14 janvier 2020. Il a été émis un avis favorable avec deux recommandations :

- « Corriger le tableau des dépenses prévisionnelles (...) indiquées sur la décision du bureau DB n°51/2018 du 17 décembre 2018 ».
- « Prévoir l'installation par les services du Département d'un miroir de voirie... ».

En effet, d'une part une erreur matérielle s'est glissée dans le total (1 518 259 € au lieu de 1 527 259 €) des dépenses et des recettes du tableau de financement et d'autre part, la participation du Conseil Départemental a évolué, il est donc proposé de modifier le plan de financement avec une nouvelle décision.

Ceci exposé

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2019-07-05-004 du 05 juillet 2019 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais notamment en matière de collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés,

Vu la délibération n°2017-41 du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2017 portant délégation au Bureau des vice-présidents en matière de demandes de subventions,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-DPP-CSEM -0196 attribuant une subvention à hauteur de 458 177,70 € au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2018,

Considérant le programme opérationnel établi par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (casernement de type 4) pour le futur Centre d'Incendie et de Secours des Communes de La Grave et Villar d'Arène,

Considérant la proposition par courrier en date du 26 novembre 2018 du Conseil Départemental des Hautes-Alpes précisant qu'au regard de l'augmentation des dépenses liées aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France, une subvention complémentaire peut être sollicitée pour que l'aide globale du Département soit maintenue au taux de 40%,

Considérant la décision du Bureau n° DB 51/2018 en date du 17 décembre 2018 portant sur la demande de concours financiers pour la réalisation du Centre d'Intervention et de Secours de La Grave et Villar d'Arène,


Considérant le nouveau plan de financement ci-dessous :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Poste	€ HT	Collectivité	Taux	€ HT
Maîtrise d'œuvre Etudes connexes (géotechniques, OPC, ...)	190 338,00	Conseil Départemental	34.64 %	526 000.00
		Etat (DETR)	30,18%	458 177,70
Bureau de contrôle (CSPS, CT)	8 596,00	Autofinancement CCB (Solde 35.18%)		534 081.3
Travaux (y compris aléas, mobiliers, travaux connexes et divers)	1 312 325,00			
Acquisitions foncières	7 000,00			
TOTAUX	1 518 259.00			1 518 259.00

Par délégation du conseil communautaire, le Bureau, à l'unanimité des membres présents ayant voix délibérative :

- **Abroge** la décision du Bureau n° DB 51/2018 en date du 17 décembre 2018,
- **Approuve** le nouveau plan de financement indiqué ci-dessus,
- **Sollicite** les financements selon le plan de financement ci-dessus,
- **Autorise M le Président** ou son représentant à introduire les dossiers de demande de subventions correspondants,
- **Autorise M. le Président** ou son représentant à signer tous les actes administratifs relatifs à la mise en œuvre de cette opération.

Pour extrait conforme
Le président


Gérard FROMM

Date affichage : 24 FEV. 2020